



## **CAHIER DES CHARGES**

**LIFE08NAT/FR/000473**

Intitulé de l'action : Création de la charte graphique et du logotype du programme LIFE+ CHIROMED.

Ref. Action : D6-2010

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

Mars 2010

### **Les programmes LIFE**

Lancé en 1992, LIFE ("L'Instrument Financier pour l'Environnement") est l'un des fers de lance de la **politique environnementale communautaire**. **LIFE+ cofinance ainsi des actions en faveur de l'environnement dans l'Union européenne** et dans certains pays tiers. Au service du développement durable, LIFE vise à contribuer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la mise à jour de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'à l'intégration de l'environnement dans les autres politiques de l'Union européenne. Son objectif est aussi d'explorer de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux de dimension communautaire.

LIFE se présente sous trois volets parmi lesquels le **LIFE-Nature dont l'objectif** spécifique est de **contribuer à la mise en oeuvre des réglementations communautaires sur la protection de la Nature : Directives "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE)**, et notamment à la **constitution du réseau européen d'espaces protégés "Natura 2000"** visant la gestion et la conservation *in situ* des espèces faunistiques et floristiques et des habitats les plus remarquables de l'Union.

### **Présentation du projet dans son ensemble**

#### **Objectifs**

Les chauves-souris, indicateurs de la fonctionnalité et de la qualité environnementale, sont particulièrement menacées en Europe : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* = Rf) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus* = Me) suivent la même trace.

Avec un total de 750 femelles, la population reproductrice du Grand rhinolophe en Camargue (24% de la population reproductrice méditerranéenne française), joue un rôle crucial dans le maintien de l'espèce dans le sud de la France. Beaucoup de ces colonies sont localisées sur les sites étudiés (550 individus sur les 650 connus dans le secteur). De plus, cette espèce est particulièrement sensible à l'altération de son habitat, ainsi qu'à une forte mortalité routière. C'est pourquoi, le Grand rhinolophe a été choisi comme l'espèce « porte drapeau » de ce programme, qui vise à renforcer, améliorer et suivre l'état de cette population en Camargue.

Beaucoup de gîtes utilisés par le Grand rhinolophe le sont également par le Murin à oreilles échancrées : ces deux espèces ont des exigences écologiques proches et chaque action menée sur l'une de ces espèces influera sur l'autre. C'est pourquoi elle constitue la deuxième espèce étudiée dans ce programme. Des colonies reproductrices du Murin à oreilles échancrées (550 individus) sont localisées dans la zone d'étude.

Les actions proposées dans ce programme sont centrées autour de la Camargue géomorphologique et de deux zones naturelles périphériques de moyenne montagne, l'ensemble s'étendant sur 8 sites Natura 2000. Les actions concernant les populations reproductrices auront lieu sur 5 sites, tandis que celles concernant les chauves-souris qui hibernent se dérouleront sur deux sites Natura 2000 indépendants : les gorges du Gardon et le massif des Alpilles.

### **Actions et moyens prévus**

Au cours du programme, cinq grands axes d'actions seront engagés :

- **des actions de lutte contre la perte ou l'altération de gîtes utilisés lors de la reproduction ou de l'hibernation** : Mesures conservatrices sur 5 gîtes occupés pour maintenir et renforcer la présence d'une colonie de reproduction, protection physique (portes, grilles) et/ou réglementaire (conventions, arrêtés... pour 8 gîtes,)
- **des actions de lutte contre la perte ou l'altération d'habitats naturels** : création de 20 Km au minimum d'un réseau de haies et proposition de redistribuer aux chauves-souris des espaces naturels, argumentation pour l'extension d'un site Natura 2000, proposition de gestion de gîtes localisés grâce à des sessions de télémétrie.
- **des actions de lutte contre la diminution des ressources alimentaires et de mise en œuvre de pratiques pastorales favorables** : Mise en œuvre et évaluation de pratiques pastorales favorables aux chauves-souris par 6 propriétaires bovins, soit environ sur 600 bovins de Camargue. Rédaction d'un cahier des charges relatif aux pratiques pastorales favorables aux chauves-souris pour les gestionnaires d'espaces naturels.
- **des actions de lutte contre la mortalité routière** : Elaboration et évaluation d'un dispositif expérimental de franchissement routier dans les portions dangereuses, identification des points noirs et mise en place d'un dispositif de franchissement routier.
- **des actions de sensibilisation du public** : Améliorer les connaissances sur les conditions de vie des deux espèces, améliorer les connaissances sur les ressources alimentaires, prospection de nouveaux gîtes, création d'outils de communication, édition de guides techniques.

### **Résultats attendus**

Les principaux objectifs de ce programme sont de protéger, améliorer les connaissances, et mettre en œuvre des pratiques favorables à ces deux espèces. Avec ce panel d'actions, nous visons un maintien, voire une augmentation de la population, notamment reproductrice, du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées. En plus de préserver ces espèces en déclin, une recolonisation naturelle sera le témoignage de la réussite de l'amélioration de l'habitat.

Nous espérons bénéficier à la fin du programme d'un **recueil d'expériences pouvant être utilisé localement ou sur d'autres sites du réseau européen Natura 2000**. La réalisation d'un programme de cette ampleur permettra également de mieux sensibiliser les acteurs locaux et le grand public que ne l'auraient fait quelques actions isolées. Il sera un important vecteur pour la prise de conscience collective de la fragilité et du rôle écologique majeur de ces espèces.

### **Financement**

Commission Européenne (50%), Ministère en charge de l'Environnement (DREAL PACA et DREAL LR), Conseils régionaux de PACA et du LR, Conseil général du Gard et les huit partenaires impliqués (Parc naturel régional de Camargue, Groupe Chiroptères Provence, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conservatoire du Littoral, Syndicat mixte de la Camargue Gardoise, Syndicat mixte des Gorges du Gardons, Association des Amis des Marais du Vigueirat, Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Méditerranée).

## 1. Objectifs de l'action

La réalisation de la charte graphique et du logotype s'inscrivent dans le cadre du programme européen LIFE+ « CHIROMED » ci-dessus évoqué.

La communication sur les programmes européens est une des priorités de l'UE. Il s'agit d'accompagner et de mobiliser les acteurs publics pour une meilleure communication sur le programme, d'assurer la transparence du programme et d'informer le public sur l'action de l'UE pour l'environnement.

Etablie par un graphiste, cette charte devra organiser un système de contrôle précis permettant de vérifier que chaque élément visuel (style de caractères, logotype, couleurs, signalétique, etc.) sera employé à bon escient afin que tout nouveau document émis par les partenaires bénéficiaires du programme participe à la construction d'une identité commune.

## 2. Méthodes, moyens et prestations attendues

### **2.1. Conditions d'intervention**

Le titulaire doit effectuer sa prestation selon les indications données par les responsables de la cellule LIFE du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue. Il est donc indispensable de prévoir les moyens et les personnes compétentes en nombre et qualité suffisants pour assurer ses prestations.

### **2.2. Rôles**

Le rôle du Parc naturel régional de Camargue :

- Il validera les phases de choix,
- Il sera le garant du respect du cahier des charges,
- Il veillera au respect des délais,
- Il s'engage à fournir le contenu de base nécessaire au bon déroulement du projet.

Rôle du (ou des) prestataire(s) :

- Il sera force de propositions dans les choix techniques,
- Il proposera un planning de réalisation,
- Il devra concevoir et réaliser la charte graphique et le logotype du programme,
- Il s'engage à respecter les délais d'intervention.

La mission confiée au prestataire comportera la création, en version papier et numérique :

- d'une charte graphique
- d'un logo
- de modèles de couverture de documents, power point et papier en-tête

### **2.3. Contenus**

#### 1 - Un logo

- Eléments graphiques à retrouver :

- Au minimum une étoile pour rappeler le drapeau européen,
- Eléments caractéristiques des deux espèces de chauves-souris concernées par le programme (Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées) : possibilité de mettre une partie ou tout des chauves-souris concernées,
- Rappel du nom du programme : LIFE+ CHIROMED
- Possibilités de rappel des sites où se déroule le programme.

- Il devra présenter un symbole durable dans le temps avec un effet évocateur, il sera facilement identifiable et exportable.
- Le logo doit être compact afin de faciliter sa lisibilité et sa juxtaposition à côté de ceux des autres partenaires du programme.
- Il devra être déclinable en papeterie, en emballages, dans des locaux (hall, signalisation...), sur tous les outils de communication (études, site Internet, plaquettes, films...)

## 2 – Une nouvelle identité et charte graphique

Il s'agira de développer, à terme, une identité visuelle propre au programme LIFE+CHIROMED via une véritable charte graphique qui devra être déclinée sur les différents supports du réseau :

- Plaquettes génériques,
- Document administratifs (papier en-tête, carte de correspondance, carte de visite, etc)
- Bulletin de liaison Info'Réseau (maquette, rubricage, nom du bulletin)
- Fonds de diaporama ppt
- Couverture des documents réalisés dans le cadre du programme,
- Site internet
- Réaliser une charte graphique en lien avec les supports de communication : réalisation de visuels pour la réalisation d'affiches, de dépliants, de page de couverture pour les documents produits.

La déclinaison sur tout autre support à venir doit être possible.

### **2.4. Contraintes techniques**

Sur chaque support de communication, documents produits par le programme, outils réalisés devront apparaître les logos suivants :

- Logo du programme (à créer par le prestataire)
- Logo européen LIFE
- Logo européen Natura 2000
- Logo de chaque partenaire bénéficiaire (8 au total)
- Logo de chaque financeur (5 au total).

Les logos sont disponibles, le cas échéant, sur demande.

## **3. Propriétés et droits**

Le titulaire de la consultation s'engage à céder au Parc naturel régional de Camargue, et à ses partenaires associés, tous les droits liés aux productions de ses prestations y compris les sources des programmes informatiques (développement, données, design...). Le prestataire s'engage à ce que ses sous-traitants éventuels fassent de même.

Le titulaire concède au Parc naturel régional de Camargue, et à ses partenaires associés, le droit de reproduction et de représentation, par voie directe ou indirecte, à titre exclusif, pour toute la durée des droits de propriétés littéraires ou artistiques y compris les prorogatives à venir, pour tous les pays et le monde entier, pour toutes les langues, par voie de prêt, de vente, de publicité ou de promotion, et notamment pour les supports suivants : tous supports écrits, publicité, édition de livres, par voie de presse, par Internet, intranet et extranet (sur tout support numérique CD – Rom, CDI, CD photo, DVD, e- book, téléphonie mobile, édition vidéo), par reprographie, par copie privée numérique et sur tous supports de production audiovisuelle.

## **4. Vérifications de la qualité – Résiliation du marché**

Le Parc naturel régional de Camargue se réserve le droit de résilier le marché dans le cas où :

- la qualité de la prestation ne serait pas satisfaisante

- le titulaire ne respecterait pas les critères d'intervention définis à l'article 2 du présent cahier des charges.

En cas de violation des obligations du prestataire, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans indemnité.

La consultation peut être résiliée par le Parc naturel régional de Camargue suivant les dispositions du chapitre VI du CCAG/PI et en cas de violation des obligations incombant au titulaire mentionnées dans le cadre de la présente consultation. Dans ce cas aucune indemnité n'est due au titulaire. Le processus de réversibilité s'applique alors au titulaire, sans frais supplémentaires pour la personne publique. La décision de résiliation du fait de la personne publique sans faute du titulaire peut entraîner le versement d'une indemnité égale à 2 % des prestations non réceptionnées du marché.

La présente consultation est régie par le droit français. Tout litige éventuel issu de l'application de la présente consultation est soumis, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Marseille. Tout différend pourra être porté devant le comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics conformément aux dispositions de l'article 127 du code des marchés publics.

## 5. Prix

### **5.1. Contenu des prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes les sujétions et prestations décrites dans le présent cahier des charges, les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le titulaire certifie que les prix stipulés au présent marché n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle à la date de la signature par lui-même du marché et que ce barème a été établi conformément aux textes légaux et réglementaires concernant ses prestations, ainsi qu'aux accords qu'il a pu passer avec l'autorité compétente. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur (l'acheteur public), à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Le titulaire devra établir un devis comprenant :

- un budget chiffré et détaillé pour la création d'un logotype,
- un budget chiffré et détaillé pour la création d'une charte graphique.

### **5.2. Mode de détermination des prix**

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date de remise des offres.

Le taux réel de TVA sera celui en vigueur à la date limite de réception des offres et sera précisé sur l'acte d'engagement, ainsi que le taux des taxes parafiscales s'il y a lieu.

## 6. Acomptes

Le présent marché ne fera pas l'objet d'acomptes.

## 7. Délais de la prestation

La création du logo et de la charte graphique doivent être réalisées dans les deux formats demandés (numérique et papier) et disponibles au plus tard le 20 mai 2010 pour la charte graphique, et le 1<sup>er</sup> juin 2010 pour le logo.

## 8. Candidatures

### Contenu des candidatures

L'enveloppe contiendra :

- une notice comprenant la présentation de la société, des références et exemples graphiques,
- une note sur le déroulement de la prestation,
- une notice technique précisant :
  - \* Le planning de réalisation avec engagement sur les dates,
  - \* La composition de l'équipe mise à disposition pour cette prestation.
- Modalité et durée de la garantie
- Une notice avec les références sur des prestations comparables à celles de l'objet du marché : les candidats donneront au moins 3 exemples de développement graphique comparables à l'objet du présent cahier des charges, notamment pour le logotype, et une maquette de leur proposition de charte graphique (maquette pouvant être amenée à évoluer le cas échéant).
- Des maquettes/visuels des documents à fournir seraient vivement appréciées,

### Les offres devront comporter :

- **La référence au programme LIFE + CHIROMED : LIFE08NAT/F/000473, et celle de l'action concernée, D6-2010 – Charte graphique**
- Une proposition d'un budget total et détaillé – pour la réalisation du nouveau logo et de la charte graphique, déclinés sur plusieurs supports,
- Chaque poste de dépense et chaque élément optionnel devront clairement apparaître sur le devis.

### L'analyse de ce marché se fera selon les critères principaux suivants :

- Le prix (40%), Calcul note prix : Candidature la moins chère / candidature analysée x 40%,
- Le planning – délais de réalisation (10%), cohérence du planning de développement = 10 pts,
- La réalisation de produits similaires (20%)
- Compétences de l'équipe (5%)
- Les produits présentés (25%) : proposition de charte graphique (maquette suivant prescriptions de l'article 2.3.2 du présent cahier des charges, ou tout autre document)

### Dépôt des candidatures

Les candidatures devront parvenir, par courrier, au maître d'ouvrage au plus tard **le 12 avril 2010 à 17h, par voie postale ou électronique ;**

Les offres sont à adresser à :

**Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue  
Programme LIFE + CHIROMED– Action D6-2010 – Charte graphique  
Mas du pont de Rousty  
13200 ARLES**

**Ou à l'adresse électronique : [c.vissant@parc-camargue.fr](mailto:c.vissant@parc-camargue.fr)**

Si besoin, les candidats peuvent obtenir des renseignements auprès de la chargée de mission concernée, Caroline Vissant, de préférence par courriel.